



# LIBRE PENSÉE ARDÉCHOISE ET DRÔMOISE



**DIMANCHE 10 DÉCEMBRE 2023**  
**À 10 H 30 : Rassemblement**  
**devant**  
**la statue de l'Insurgé**  
**CREST - place de la Liberté**

Depuis 2012, la Libre Pensée Ardéchoise et Drômoise invite toutes les citoyennes et citoyens attachés à la défense de la République laïque, démocratique et sociale à participer à la commémoration de **l'Insurrection républicaine de 10 000 drômois contre le coup d'État de Louis Napoléon Bonaparte en 1851.**

Le coup d'État du 2 décembre, qui suscita l'insurrection drômoise de 1851, s'inscrivait dans un contexte où l'aspiration à la République démocratique et sociale culminait, avec l'espoir que les élections prévues en 1852 permettraient au peuple de « rentrer dans ses droits » et d'en finir avec la « République des notables » de 1848.

Une « république » dont le président était Louis Napoléon Bonaparte, élu le 10 décembre 1848. Une « république » qui avait alourdi les impôts, restreint le suffrage universel, supprimé peu à peu toutes les libertés, installant un régime de surveillance policière et d'arbitraire, et instauré en 1850 la très réactionnaire loi Falloux.

Ledit comte Alfred de Falloux résumait dans ses *Mémoires* son programme politique : « Dieu dans l'éducation. Le pape à la tête de l'Église. L'Église à la tête de la civilisation ».

Adolphe Thiers, son collègue du Parti de l'Ordre déclarait au même moment : « L'instruction primaire est un commencement d'aisance et l'aisance n'est pas réservée à tous [...] Mieux vaut un instituteur sonneur de cloches qu'un instituteur mathématicien. Je compte bien sur le curé pour propager cette bonne philosophie qui apprend à l'homme qu'il est ici pour souffrir ».

En 1847 paraît la revue *La Liberté de Penser*. En 1848, naît la Société Démocratique des Libres Penseurs. En 1862 est fondée une Association Internationale des Libres Penseurs. Des publications sont interdites... qui renaissent sous un autre nom. Le second Empire ne parviendra pas à faire taire les aspirations populaires à la laïcité de l'École et de l'État. Le 3 avril 1871, la Commune de Paris décrète que « L'Église est séparée de l'État » (art. 1) et que « Le budget des cultes est supprimé » (art.2).

En 2023 la laïcité se réduit pour certains à une arme contre les musulmans ou supposés tels, tandis que la loi Debré perdure, tout comme les statuts cléricaux d'Alsace-Moselle et de Guyane, dans un silence assourdissant.

Qu'en est-il de cette République macronienne, cinquième du nom et reine du 49 ter, restreignant toutes les libertés démocratiques, détruisant méthodiquement l'ensemble des services publics, suscitant misère et précarité, militarisant la jeunesse en votant des centaines de milliards pour la guerre ? Les similitudes sont là. L'histoire a des résurgences...

**Art. 35 de la Constitution de 1793 :**  
*Quand le gouvernement viole les droits du peuple, l'insurrection est, pour le peuple et pour chaque portion du peuple, le plus sacré des droits et le plus indispensable des devoirs.*

**La Libre Pensée est laïque, démocratique et sociale, c'est à dire qu'elle rejette, au nom de la dignité humaine, ce triple joug : le pouvoir abusif de l'autorité en matière religieuse, du privilège en matière politique et du capital en matière économique .**